



ville de  
frouard

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

CANTON DU VAL DE LORRAINE SUD

VILLE DE FROUARD

DECISION N° 2023/49

---

**OBJET : INTERVENTION DES REALISATEURS DU FILM « CHAYLLA » – SOCIETE CHARBON PRODUCTION**

---

Le Maire de la Commune de FROUARD,

Vu la délibération n° 2020/73 du 23 septembre 2020, portant sur la délégation des attributions du Maire prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le devis sollicité par le Pôle culture de la Ville de Frouard auprès de la société Charbon Production, située au 34, rue de Sambre et Meuse – 75010 Paris,

Vu la prestation demandée, relative à la présentation du film « Chaylla », suivie d'une discussion avec les réalisateurs le 06 mars 2024,

Vu le montant forfaitaire de la prestation arrêté à 450,00 € TTC,

DECIDE

Article 1

De signer le devis de la société Charbon Production, nécessaire au bon déroulement de l'action.

Article 2

Précise que les crédits seront prévus à l'article 6288-313 du budget annexe « développement culturel » de l'exercice 2024.

Fait à Frouard, le 17 juillet 2023



Le Maire,  
Pascal BARTOSIK